

FICHE STATION D'EPURATION

3841722

Nom de l'ouvrage : Lagune de Sainte Marie d'Alloix
 Adresse : Chemin de l'Empereur
 Commune : Sainte Marie d'Alloix
 Code INSEE : 38417
 Code parcelle : ZA0143

Date de la visite : 10/05/2017
 Météo : Pluie

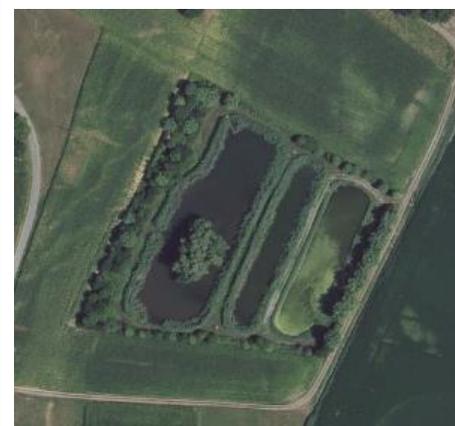


Type de filière	Lagunage	Position : CC45	X	1932978.12
		Y		4246642.29

Code SANDRE :	06 09 38417 001	Domanialité :	Publique
---------------	-----------------	---------------	----------

Altitude	243,35 m
----------	----------

Propriétaire	Commune
Gestionnaire	Commune
Accès	Chemin carrossable
Constructeur	RAVIX
Date de mise en service	1988
Récapissé/arrêté déclaration	
Milieu récepteur	Ruisseau d'Alloix
Bassin versant	Commune de Sainte Marie d'Alloix
Type d'effluents	Domestique
Nature du réseau	Séparatif
Commune(s) raccordée(s)	Sainte Marie d'Alloix
Capacité nominale (EH)	550
Débit de référence (m³/j)	90
Charge maximale en entrée (EH) en 2015	756
Charge nominale (kg/j de DBO5)	33

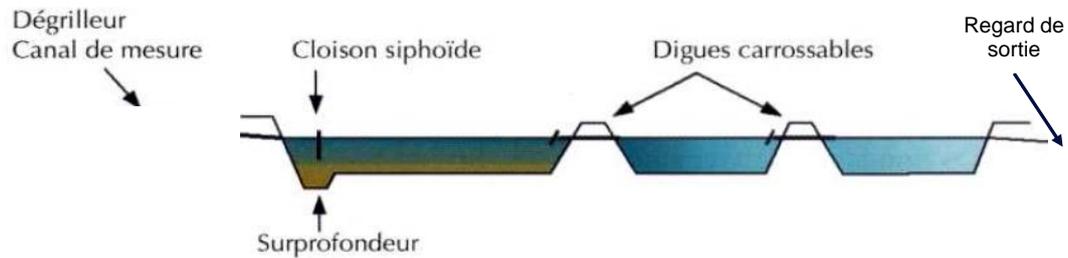


Charges hydrauliques et polluantes entrantes				
	2014	2015	2016	
Débit journalier entrant (m³/j)	68,85	54,98	58	
Débit by-passé (m³/h)	Pas de suivi	Pas de suivi	Pas de suivi	
DBO5 (kg/j)	30,98	57,73	12,77	
DCO (kg/j)	149,4	135,8	63,77	
MES (kg/j)	61,28	115,46	28,43	
N-NH4 (kg/j)	3,65	9,07	2,84	
PT (kg/j)	1,1	1,48	0,64	

		2014	2015	2016	Niveau de rejet arrêté ministériel 21/07/2015 Concentration maximale /Concentration réhibitoire Rendement
DBO5	[] moyenne (mg/l)	4,5	25	25	35 mg/l / 70 mg/l
	η (%)	99,0%	97,6%	88,6%	60%
DCO	[] moyenne (mg/l)	65	137	206	200 mg/l / 400 mg/l
	η (%)	97,0%	94,3%	81,3%	60%
MES	[] moyenne (mg/l)	3,8	49	79	- / 85 mg/l
	η (%)	99,5%	97,6%	83,9%	50%
N-NH4	[] moyenne (mg/l)	23	1	6	/
	η (%)	95,7%	98,4%	87,8%	/
PT	[] moyenne (mg/l)	5,4	4,5	4,6	/
	η (%)	94,1%	83,3%	58,1%	/

Description de la filière

Type de dégrilleur	Fourche agricole				
Nombre de lagune	3 lagunes				
Caractéristique des lagunes	n° lagune	Lagune 1		Lagune 2	Lagune 3
	Type de bassin	Décantation	Stabilisation	Plan d'eau	Plan d'eau
	Surface	600 m ²	2400 m ²	1500 m ²	1300 m ²
	Profondeur	1,5 m	1,2	1,2 m	0,4 m
	Volume	870 m ³	2880 m ³	1800 m ³	520 m ³
Temps de séjour minimal	60 jours				
Présence d'un by-pass en-tête de station	Oui				
Présence d'un canal de sortie	Non				
Destination des boues	Epannage				
Présence groupe électrogène	Non				
Télésurveillance/Télégestion	Non				





Entrée station avec "dégrilleur" et déversoir d'orage



Piège à boues



Lagune 1



Lagune 2



Lagune 3



Regard de sortie avant rejet au milieu naturel

Autosurveillance

Localisation	Sans		
Equipements	Présence de regard en entrée et sortie de filière		
Nombre de contrôles réglementaires	Bilan réalisé une fois par an conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015		
Conformité	Equipements	oui au 31/12/2015	
	Performance de traitement	oui au 31/12/2015	

Diagnostic des ouvrages

<p><i>LISTE DES DYSFONCTIONNEMENTS</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'une fourche en tant que dégrilleur (risque d'obstruction) - Les bassins ne sont plus étanches, de fait les eaux usées s'infiltrent et atteignent la nappe d'accompagnement de l'Isère - Développement de la végétation à surveiller - Développement de lentilles d'eau en 2016 sur le dernier bassin. 	<p><i>PHOTOS DES OUVRAGES CONCERNES</i></p> 
---	--

Sécurité des personnes et des biens

L'accès à la lagune est libre. La clôture est franchissable très facilement.

Entretien et exploitation de la station

Fréquence d'intervention	Passage tous les matins pour enlever la fourche
Temps passé par le personnel d'exploitation	/
Remarques	Présence d'un îlot sur la lagune 1. Une passerelle vient d'être posée pour y accéder

Synthèse et propositions d'améliorations

La capacité de la lagune est à surveiller. L'estimation de la charge traitée est d'environ 480 EH au regard des usagers raccordés. La capacité réelle de traitement de l'installation est de l'ordre de 400 EH compte tenu de la surface de traitement (5 800 m²) et avec un ratio classique de 15 m²/EH. Les bassins ne sont plus étanches. Il est préconisé une campagne de mesure permettant d'établir quels bassins doivent faire l'objet de travaux de reprise d'étanchéité. Des travaux de réfection de la clôture du site doivent également être prévus.